



## Prime de fin d'année non perçue par erreur

Par **melimelo74**, le **26/03/2013** à **09:22**

Bonjour,

Je travaille depuis trois ans dans une boulangerie industrielle à temps partiel (CDI de 6 heures par semaine + vacances scolaires). La première et la troisième année, j'ai perçu comme tous les autres salariés une prime de fin d'année. Cependant, l'année dernière, tous l'ont perçu sauf moi (oubli de la part de la comptable), et j'ai mis un an avant de me rendre compte de l'erreur commise... Puis-je encore prétendre à percevoir cette prime, ou est-ce trop tard ? Sachant qu'il n'y a pas de convention collective, ai-je des droits concernant cette prime ?

Merci par avance pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **26/03/2013** à **11:56**

Bonjour,

Si c'est un oubli, vous avez 5 ans pour le faire réparer...